



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 05 novembre 2024 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/PFD/1929854 17/IPE/1933573	BBR Belgique S.R.L.	Boulevard du Souverain 36 Rénover lourdement un immeuble de bureaux vers un immeuble à affectations mixte : des espaces bureaux au rez (partiellement) et des logements sur le solde du hors sol. Les sous-sols sont maintenus, la structure de l'immeuble hors-sol est maintenue moyennant le rajout de noyaux de circulation, des penthouses sont rajoutés en structure légère. Vu que l'affectation principale devient du logement, des balcons sont également rajoutés (sauf en façades latérales).	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) Art. 188/7 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000 Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU Art. 126§11 Dérogation à un PPAS application de la prescription particulière 7.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant) art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme 1B : articles 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
2.	09:45	PU/31966-24	Madame BAUDINET	Avenue des Airelles 3 isoler les façades et agrandir la terrasse arrière	X	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

3.	10:00	PU/31968-24	Monsieur et Madame STOITSOVA	Karrenberg 42 reconstruire l'extension arrière d'une maison unifamiliale et remplacer les châssis	X	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
4.	10:20	PU/31920-24	Monsieur ARNOUS	Rue du Relais 66 rénover et transformer un immeuble de 3 appartements (réalisation d'un garage à vélos en sous-sol, fermeture de balcons, construction de 2 lucarnes, aménagement d'une terrasse en toiture, isolation des pignons et façade arrière)	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
5.	10:40	PU/31963-24	Monsieur MANDERVELD	Rue de l'Hospice Communal 28 transformer et agrandir l'habitation située en intérieur d'îlot, avec la construction d'une annexe et d'une lucarne	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
6.	11:00	PU/31946-24	CHARMILLE S.A.	Rue des Mérisiers 55A rénover et transformer un atelier, réaffecter le premier étage en logement et construire une extension destinée au logement en toiture	X	dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
7.	11:20	PU/31979-24	Madame de KERCHOVE d'EXAERDE	Avenue du Houx 18 agrandir et transformer une maison unifamiliale en immeuble de 3 appartements	X	Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)

8.	11:40	PU/31954-24	Madame COLLIGNON	Avenue des Ortolans 44 installer une palissade (modification du PU/31489-22)	X	application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
PAUSE SANDWICHES : 12h00-12h45						
9.	12:45	PU/31964-24	Madame DE KERCHOVE	Avenue de la Fauconnerie 115 régulariser l'imperméabilisation de la zone de recul, le remplacement de la porte d'entrée et de la porte de garage et l'aménagement des combles d'une maison unifamiliale	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
10.	13:00	PU/31949-24	Monsieur RONSMANS	Avenue de Visé 27 régulariser la toiture à versants et le changement des châssis de la façade à rue (régularisation simplifiée, art. 330§3 du CoBAT), changer la porte d'entrée	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire)
11.	13:15	PU/31955-24	Monsieur et Madame COPPE	Avenue du Dirigeable futur 22B construire une maison unifamiliale à 2 façades	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS